



Séance du 24 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel BELLEGARD, MAIRE

Présents : Daniel BELLEGARDE, Dominique MAIRE, Pascale VERHNES, Marc MUSCAT, Sandrine GAS, Lydie AMEVET, Gilbert CHAZAL, Yves CAIRON, Annie GAT, Brigitte NEF, Jean-Marie POUWELS, Daniel LECUYER, Thierry PERON, Dominique ANCEY, Natacha BENALI,

Pouvoirs :

V.RUBEAUX à D. ANCEY

P. POUDEVIGNE à G. CHAZAL

Absent excusée : Lydia ZIADE

Absente : Marie VITALI

Date de convocation : 18 mars 2022

MEMBRES EN EXERCICE : 19

MEMBRES PRESENTS : 15

POUVOIR : 2

Secrétaire de séance : Lydie AMEVET

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

La séance est ouverte 20h40

DEL 21-2022 : ADHESION LOGICIEL DE RESERVATION DE SALLES

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil qu'actuellement, la réservation tables et chaises se fait sur Excel. Le problème est la possibilité d'accès à toutes les personnes utilisatrices

Monsieur le Maire propose d'utiliser un logiciel de gestion des salles, mais aussi location des chaises et tables. Cela permettra aux associations d'avoir accès à la demande par voie dématérialisée. Cela entraînera une simplification et la possibilité pour l' élu responsable d'avoir accès à tout moment aux créneaux libres.

Il sera également possible de gérer la location des chaises et tables.

Monsieur le Maire propose de prendre un abonnement à l'année pour un montant de 70 euros HT à MYGRR, sans tacite reconduction.

Le Conseil Municipal, après ouï Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré

- **APPROUVE** l'adhésion
- **AUTORISE** l'inscription des crédits nécessaires
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les actes afférents à cette décision



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAUCLUSE
COMMUNE DE JONQUERETTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2022

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le 
ID : 084-218400554-20220324-212022-DE

DEL 21-2022

Pour	Contre	Abstention
17	/	/

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Le Maire,
Daniel BELLEGARDE

Le Maire

*Certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture et sa publication
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication*